

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 janvier 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 V. 579** Vœu relatif au retrait immédiat des bus diesel remis récemment en circulation sur la ligne 38.

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant que la pollution aux particules fines est responsable de 48 000 morts prématurées chaque année en France, et d'une perte d'espérance de vie de plusieurs mois pour les Parisien·nes, alors même que la loi du 30/12/1996 reconnaît à chacun «le droit de respirer un air qui ne nuise pas à la santé » ;

Considérant la responsabilité des moteurs diesel dans ce phénomène en raison de l'émission de particules fines et d'oxyde d'azote (NOx) ayant des conséquences extrêmement néfastes pour la santé, notamment sur les voies respiratoires ;

Considérant le Plan Climat Air Énergie (PCAET) de la ville de Paris, adopté en novembre 2017, qui vise la neutralité carbone en 2050 et prévoit notamment la fin de la circulation des véhicules diesel d'ici 2024 et de celle des véhicules essence d'ici 2030 ;

Considérant l'ensemble des mesures prises par la Ville de Paris pour réduire la pollution de l'air (restriction des conditions de circulations des véhicules polluants avec la mise en place de la zone à faibles émissions en 2017, mise en place d'aides financières pour inciter à la mobilité propre, développement de services de mobilités « propres » et partagées... ) ;

Considérant l'objectif fixé par la Région Ile-de-France d'une sortie du diesel en 2025 en petite couronne puis en 2030 pour l'intégralité du territoire francilien ainsi que l'objectif fixé par la RATP d'une flotte de bus « 100% propres » d'ici 2025 ;

Considérant que la restructuration du réseau de bus Parisien effective depuis le 20 avril 2019 a conduit à un besoin supplémentaire d'une centaine de bus à l'échelle de l'agglomération ;

Considérant que les financements et les délais liés à ce nouvel arrivage de bus n'ont pas été anticipés par Ile-de-France Mobilités et la RATP ;

Considérant que ce manque d'anticipation a eu pour conséquence le recours à la mise en service d'une centaine de bus diesel qui avaient pourtant été remisés pour des raisons évidentes liées aux objectifs de réduction de la pollution de l'air ;

Considérant que la flotte de bus 38, auparavant hybrides, a donc été remplacée par ces anciens bus diesel ;  
Considérant que les bus 38 stationnent au centre bus Jourdan de la rue du Père Corentin avec près de 5 postes à quai situés en contrebas d'immeubles d'habitations dont les riverains subissent désormais une pollution aux particules fines qui est inacceptable ;

Considérant que, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, les véhicules Crit'Air 4 n'ont plus l'autorisation de circuler en journée dans Paris ;

Sur proposition de Carine Petit, Léa Filoche, Yves Contassot et des élu·es du groupe Génération·s,

Demande :

À Ile-de-France Mobilités et à la RATP :

- Le retrait immédiat des bus diesel remis récemment en circulation sur la ligne 38, ainsi que sur les autres lignes de bus parisiennes concernées ;
- L'accélération du plan de conversion des bus franciliens en « 100% propres » ;
- La mise en œuvre le plus vite possible du déplacement des terminus bus du 38 et 92 sur la Porte d'Orléans comme demandé depuis de nombreuses années par la mairie du 14<sup>ème</sup> et récemment acté dans le cadre de l'étude partenariale sur le réaménagement de la Porte d'Orléans.